



FEDERATION FRANÇAISE de PETANQUE et DE JEU PROVENÇAL (F.F.P.J.P.) (CRBretPJP)

COMITÉ RÉGIONAL de BRETAGNE P.J.P.

Siège Social : 2, rue Jean-Claude Jegat – 56300 PONTIVY – <https://www.crbretagne-pjp.fr/>

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

CHAMPIONNAT RÉGIONAL VÉTÉRAN des CLUBS – « CRCV »

SAISON 2025



Objectifs :

Le Championnat par équipes de clubs Vétérans a pour objectifs de :

- Promouvoir la pratique régulière des seniors hommes et femmes entrant dans le cadre ministériel « Sport et Santé »
- Répondre au besoin exprimés de cette catégorie la plus dense en effectifs de notre Région.

En prolongement, et comme dans les autres championnats CRC, le Comité Régional a instauré un championnat Vétérans annuel dans le but de valoriser cette catégorie en décernant chaque année le titre de Champion Régional Vétérans des Clubs.

ARTICLE 1 :

- Il est créé un championnat CRCV avec 2 groupes, un seul la 1ere année en 2023, qui se déroule par équipes composées de joueurs d'un même club sous forme de championnat régulier avec application du règlement de jeu officiel de la FFPJP.
- Il est géré par le Comité Régional de Bretagne auprès de laquelle les inscriptions se font uniquement à partir des Comités départementaux et donc en CDCV.
- Les inscriptions doivent parvenir Comité Régional de Bretagne (feuilles prévues à cet effet)
- Le règlement intérieur de chaque Comité départemental ne peut aller à l'encontre du Règlement national et du Règlement Intérieur du Comité Régional de Bretagne.
- Les missions du Comité de Pilotage sont sous contrôle du Comité Directeur du Comité Régional de Bretagne.
- Le comité de pilotage devra se réunir dès la fin du championnat

ARTICLE 2 : Composition :

- Deux groupe, CRCV, composés de 8 équipes, montée deux équipes par Comité.
- Il peut y avoir 2 équipes d'un même club au niveau régional CRCV dans 2 groupes différents.
- **Chaque comité gère les déplacements de son ou de ses équipes**
- Chaque rencontre voit 8 équipes jouer sur un même site ou sur deux sites de 4 équipes.
 - 10h00 – 10h30 : Accueil des équipes
 - 10h30 : Tête à Tête
 - 11h30 – 12h00 : remplissage des FDM par les capitaines pour les parties en Doublette.
 - Pause déjeuner
 - **La restauration peut être proposée par l'organisateur et sera proche du lieu des matchs et d'un coût très abordable. Les réservations se feront le samedi au plus tard par téléphone et par email au référent du club recevant.**
 - 14 heures reprise avec doublettes inscrites avant la pause repas puis triplettes.

ARTICLE 3

- La composition des équipes est ouverte uniquement à la catégorie vétérans, la liste des équipes doit être fournie avant le début des CDC et servira de liste type pour la saison.
- Chaque équipe est placée sous la responsabilité d'un capitaine pouvant être joueur.
- Les équipes sont normalement constituées de 6 joueurs mais les feuilles de match présentées avant le début de chaque rencontre peuvent comporter jusqu'à 8 joueurs (soit 2 remplaçants maximum).

[Tapez ici]

- La composition des doublettes et des triplettes est effectuée librement par le capitaine d'équipe avant chaque phase de la rencontre et est portée à la connaissance des adversaires au début de chaque rencontre.
- Chaque remplacement envisagé doit être signalé par la capitaine de l'équipe, au capitaine de l'équipe adverse et à l'arbitre, et opéré avant le jet du but de la mène suivante
- Dans tous les cas le joueur sorti ne peut remplacer dans une autre partie de la même phase de jeu et ne peut donc pas revenir jouer dans la même partie (p. ex. 1 joueur sorti en phase doublette ne peut plus rentrer dans cette phase doublette et idem pour la phase triplète)
- Un seul joueur muté extra-départemental est autorisé par équipe.
- Tout joueur ou joueuse dont la licence n'a pas été déposée à la table de marque dans les 30 minutes qui suivent le début de la compétition ne pourra plus être inscrit sur la feuille de match et participer aux doublettes et triplettes

ARTICLE 4 :

- Représentativité du Club – Tenue vestimentaire :
 - ✓ Les joueuses et joueurs participants aux différentes rencontres doivent être habillés avec le haut et le bas identiques portant l'identification du Club y compris pour les Tête à Tête.

ARTICLE 5 :

- Chaque rencontre comprend 6 parties en tête à tête, 3 parties en doublettes et 2 parties en triplettes qui rapportent respectivement 2, 4, 6 points au club.
 - ✓ Un total des points est effectué en fin de rencontre pour déterminer le résultat du match.
 - ✓ Il est attribué à chaque équipe de club 3 points pour une victoire, 2 points pour un match nul, 1 point pour une défaite et 0 point pour un forfait.

ARTICLE 6 :

- Les divisions –

Les montées et les descentes des différentes divisions seront définies par la commission des CRC.

ARTICLE 7 :

- Forfaits :
- L'équipe vainqueur d'une équipe forfait sera considérée comme ayant remporté le match 19 à 0. (3 points et goal-average + 19)
- Amendes pour Premier forfait de 50 € pour un match.
- Amendes pour Deux forfaits dans la saison = tarif du forfait ci-dessus + 200 € pour forfait général.
- En cas de forfait général tous les résultats précédents de l'équipe sont annulés. , **amende de 200€ pour la dernière journée du championnat .**
-

ARTICLE 8 :

DELEGUES

- Un délégué élu, au Comité Régional de Bretagne ou aux Comités Départementaux non licencié au club organisateur, sera :
 - ✓ Désigné pour chaque journée.
 - ✓ Choisi de préférence parmi les membres élus du département où se déroule la rencontre.
 - ✓ Cette délégation est à la charge du club recevant.
- Les nominations du délégué et de l'arbitre (exclusivement désignés pour le CRC) doivent être adressées au Comité Régional avant la compétition.

Les comités départementaux et régionaux doivent impérativement désigner par site un Délégué officiel de leurs comités directeurs respectifs, **pour tous les cas de non désignation et/ou d'absence de Délégué Officiel c'est l'Arbitre Principal qui assure le bon déroulement de la compétition**, en

[Tapez ici]

contact avec le référent du niveau concerné, et la transmission des résultats au référent du Comité de Pilotage de son niveau.

JURY

- La composition d'un jury est obligatoire pour chaque journée de championnat.
- Il doit être, après signature de son Président, affiché avant le début de la compétition.
- Il est composé du Délégué qui est le Président de Jury, de l'arbitre du championnat et **du président du club qui reçoit ou son représentant.**

- Les feuilles de résultats et vérifications de licences doivent être envoyées au responsable des classements le soir des rencontres, le rapport du délégué et de l'arbitre ainsi que la liste du jury et les feuilles de match doivent être adressées avec les résultats dans les 3 jours qui suivent la compétition au référent du CRCV par courrier **ou mail.**

ARBITRE

- Les frais d'arbitrage et de déplacement du délégué sont à la charge du club qui reçoit

ARTICLE 9 :

- Affaires Disciplinaires et Conditions d'Appels
 - ✓ Dans tous les cas (même après décision de jury) c'est la Commission Régionale de Discipline qui est saisie par le Président du Comité Régional, appel à la Commission Nationale de la FFPJP
 - ✓ Appel de décision du jury : suivant le Code de Procédure FFPJP.

ARTICLE 10 :

Après la dernière journée un classement final est établi.

- ◆ Fanion au vainqueur CRCV.
 - ◆ Une finale opposera les premiers de chaque groupe, le vainqueur représentera la Bretagne à la finale nationale à partir de 2024.
 - ◆ Indemnités de déplacement 0.15€ par kilomètre remis au club.
- Si forfait général, pas de récompenses et pas d'indemnités de versées.

ARTICLE 11 :

Le comité directeur régional a décidé d'effectuer des contrôles d'alcoolémie qui seront sous la responsabilité du délégué. Une habilitation a été faite aux comités par le président du CRB qui devront établir un ordre de mission au nom de la personne prévue à cet effet et fournir un éthylotest pour chaque rencontre.

Sur présentation du Comité de Pilotage du CRC, le présent règlement du championnat régional « Bretagne » des clubs par équipes, CRC-Open, annexe au règlement intérieur du CRBretPJP, a été validé par le Comité Directeur du Comité Régional de Bretagne le 08 Février 2025, suite à la parution du règlement du CNC-Open et Féminin de janvier 2025, pour application sur les championnats 2025.

[Tapez ici]

Mise à jour **02/2025** RI du CRBretPJP – Annexe « CRC »